

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 26 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 OCTOBRE 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - Mrs Eric DARRIERE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Sarah DOURTHE

POUVOIRS : Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : CENTRES DE VACANCES - PARTICIPATION DE LA VILLE**

La Ville de Dax accorde une aide aux familles dacquoises dont les enfants fréquentent les centres et colonies de vacances pendant les congés scolaires.

Cette aide s'inscrit dans le dispositif départemental d'aides, sous forme de bons vacances départementaux pour les enfants et adolescents effectuant un séjour agréé en centres de vacances.

Elle est attribuée en complément des aides du Conseil Départemental des Landes, de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole. La somme restant à payer par la famille varie en fonction de son quotient familial et doit s'échelonner entre 15 % et 70 % du coût du séjour.

Le montant de cette participation pourrait être maintenu comme suit :

- 2,29 € par jour et par enfant pour les familles dont le quotient familial mensuel et par personne est inférieur à 567 €,

- 1,78 € par jour et par enfant pour les familles dont le quotient familial mensuel et par personne est compris entre 567 € et 905 €.

La participation de la Ville est versée à chaque organisateur de centres de vacances (Ligue de l'Enseignement, Francas des Landes, Pupilles de l'Enseignement Public des Landes, etc...) sur présentation de la liste des familles dacquoises concernées.

Les crédits sont et seront inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2017 et suivants, article 6574 423 SCOL.

**SUR PROPOSITION DE MADAME ANNE SERRE, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

FIXE la participation de la Ville, au bénéfice des familles dacquoises, pour les centres de vacances à :

- 2,29 € par jour et par enfant pour les familles dont le quotient familial mensuel et par personne est inférieur à 567 €,
- 1,78 € par jour et par enfant pour les familles dont le quotient familial mensuel et par personne est compris entre 567 € et 905 €.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20171026-12-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 27 Octobre 2017*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».